

REGLEMENT

Article 1 : PARCOURS

Deux parcours sont proposés :

- 17 km en une boucle : Départ / Arrivée : Cave Coopérative de Quincié en Beaujolais (Quincié – La Poyebade – Odenas – Château de la Chaize – La Poyebade – Quincié)
- 5 km en une boucle dans Quincié en Beaujolais (cave coopérative – Hameau des Samsons – Pont de Cherves – Quincié Village – Cave Coopérative)

Article 2 : PARTICIPATION

L'épreuve de 17 km est ouverte aux athlètes hommes et femmes licenciés FFA, ou non licenciés nés en 1991 et avant.

L'épreuve de 5 km est ouverte aux athlètes hommes et femmes licenciés FFA, ou non licenciés nés en 1995 et avant (pour les non licenciés un justificatif de date de naissance peut être demandé).

Les non licenciés FFA doivent fournir un certificat de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an. Autorisation parentale obligatoire pour les athlètes mineurs.

Article 3 : HORAIRE ET CHRONOMETRAGE

Départ des deux courses lundi 13 avril 2009 à 10h00 à la Cave Coopérative de Quincié en Beaujolais.

Article 4 : RAVITAILLEMENT – ÉPONGEAGE

Pour la course de 5 km : ravitaillement à l'arrivée.

Pour la course de 17 km : La Poyebade (km 4) - Château la Chaize (km 10) - La Poyebade (km 13) et Quincié (arrivée)

Article 5 : SECURITÉ

La sécurité sera assurée jusqu'à 12h30 (cibistes, médecins, secouristes, ambulance, commissaires de course, voitures de tête et balai). Chaque athlète participera à l'épreuve sous sa propre responsabilité et doit souscrire une assurance en responsabilité civile en cas d'accident.

Article 6 : ASSURANCE

L'épreuve sera assurée conformément aux dispositions du règlement national des courses sur route en Responsabilité Civile. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence FFA.

Article 7 : ENGAGEMENTS

Le coût de l'engagement est de 10 € (quelle que soit la course choisie car mêmes cadeaux souvenirs offerts) majoré de 2€ le jour de la course :

Le bulletin d'inscription qui figure sur la plaquette de présentation de la course ou qui est téléchargeable sur le site <http://athleacvs.free.fr> peut être retourné :

Par écrit : date limite de réception Vendredi 10 avril 2009 :

- à Mireille FRACHE – « 107 chemin du Mont St Jean » 69380 ST JEAN DES VIGNES

Dépôt du bulletin d'inscription avant le vendredi 10 avril 2009 :

- au magasin SPODE 13, rue Tupin 69002 LYON.

Permanences pour les inscriptions :

- Samedi 11 avril 2009 : Stade Jean Le Mouton à Villefranche de 15h à 17h
- Lundi 13 avril 2009 : de 8h00 à 9h30 à la Cave Coopérative de Quincié (+ 2 € de majoration)

Article 8 : RETRAIT DES DOSSARDS

Samedi 11 avril 2009 : Stade Le Mouton (Villefranche sur Saône) de 15h à 17h

Lundi 13 avril 2009 : Cave coopérative de Quincié de 8h00 à 9h30.

Article 9 : CLASSEMENT – RÉCOMPENSES

1 tee-shirt technique aux 450 premiers inscrits et une Bouteille de Beaujolais à chaque arrivant

- Course de 5 km : remise des prix vers 11 h15 aux 3 premiers scratch + 1^{er} et 1^{er} de chaque catégorie

- Caladoise (17 km) : remise des prix vers 12 h15. Coupes, nombreux lots aux trois premiers du classement scratch et de chaque catégorie.

